



Merci de compléter cette fiche d'inscription en lettres MAJUSCULES.

Adhérent mineur	Nom		Prénom		Sexe	
					<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	
	Date de naissance		Nationalité			
Coordonnées	Adresse			Code Postal	Ville	
	Téléphone		Email (en lettres majuscules)			
Représentant légal	Nom		Prénom			
	Téléphone		Email (en lettres majuscules)			

Catégories (âge sportif)	Cotisation	+	Licence	Total	Ecole de Tennis		Pôle Compétition					Total
					1h par semaine	2 x 1h par semaine	Validation Aurélien / Charte / 5 Tournois					
							2 x 1h30 par semaine <small>2007 à 2014 (11/18 ans)</small>	2 x 1h par semaine <small>Balle rouge</small>	3 x 1h par semaine	3 x 1h30 par semaine <small>Physique et mental inclus</small>	Prépa physique (optionnel)	
Jeune (jusqu'à 2007 - 18 ans)	110 €	+	23 €	133 €	200 €	395 €	538 €	346 €	538 €	763 €	100 €	
Mini Tennis (Ecole Tennis) (2019 à 2020 - 5/6 ans)	35 €	+	13 €	48 €	145 €	265 €						
Préparation mentale - 10 séances collectives d'1h (à partir de 13 ans, sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits)				75 €	<input type="checkbox"/> Mercredi 18h-20h (à préciser) <input type="checkbox"/> Samedi 12h-14h (à préciser)							
TOTAL												

Le représentant légal reconnaît que l'adhésion au Tennis Club de Villepreux entraîne l'acceptation de son règlement intérieur et des règlements de la Fédération Française de Tennis (FFT).

Le représentant légal reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive, avoir été informé et avoir pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence.

Le représentant légal atteste que l'adhérent mineur a répondu par la négative à toutes les questions du questionnaire santé QS-SPORT, ou s'engage dans le cas contraire à fournir un certificat médical pour que l'adhérent puisse accéder à la réservation internet et aux courts.

Le représentant légal autorise le Tennis Club de Villepreux, pour la saison 2024/2025, à utiliser l'image et/ou le prénom et/ou le nom et/ou la voix de l'adhérent mineur, sur tout type de support digital ou papier. OUI NON

Le représentant légal autorise l'adhérent mineur à sortir seul de l'enceinte du Club à la fin de son entraînement. OUI NON

Le représentant légal autorise l'adhérent mineur à emprunter les moyens de transport mis à sa disposition lors des animations organisées par le Club ou des déplacements en compétition. OUI NON

Le représentant légal autorise l'entraîneur et/ou l'accompagnateur à prendre toutes les dispositions nécessaires qu'exigerait l'état de santé de l'adhérent mineur en cas d'accident, s'il leur est impossible de le joindre en temps voulu. OUI NON

Fait à Villepreux, le

Signature du représentant légal